

APPEL À PROJETS 2026

## Règlement du prix de thèses

« Accelli »  
« Gallavardin »  
« Charles Laubry »  
« Paul Chiche »

- Prix proposé par la Société Française de Cardiologie (SFC)
- Un dossier retenu par prix de thèse
- Montant de la dotation : 3 000 € pour chacun des prix de thèse
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : [prix-bourses@sfc cardio.fr](mailto:prix-bourses@sfc cardio.fr)

|                                                                              |                                            |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Date limite de dépôt des candidatures</b>                                 |                                            |
| Les dossiers en retards et/ou incomplets ne seront pas pris en considération | 15 octobre de l'année en cours             |
| <b>Composition du jury</b>                                                   | Novembre de l'année en cours               |
| <b>Désignation du lauréat</b>                                                | 16 décembre de l'année en cours            |
| <b>Remise officielle</b>                                                     | Janvier de l'année suivante lors des JESFC |



## Règlement

### Article 1 : Thème et nature du projet

Afin d'encourager la qualité des travaux et des thèses de médecine, la Société Française de Cardiologie (SFC) a créé des prix de thèse pour récompenser les meilleures recherches dans les différents domaines de la spécialité.

### Article 2 : Dotation

La dotation de 3 000 € sera versée en une fois lors des Journées Européennes de la SFC (JESFC) qui auront lieu du 13 au 15 janvier 2027 à Paris. Ce montant pourra être versé directement au lauréat.

### Article 3 : Conditions de candidature

Les conditions suivantes doivent impérativement être réunies pour être autorisé(e) à concourir :

- Thèse de médecine soutenue dans les deux années précédant la candidature
- Sujet de thèse se rapportant à la cardiologie et plus particulièrement à un travail de pharmacologie clinique et/ou thérapeutique dans le cadre du Prix Paul Chiche

### Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le prix, le lauréat s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation SFC ;
- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des JESFC ;
- Soumettre le travail pour publication dans un délai de 12 mois ;
- Se désister du prix s'il reçoit un autre prix de la SFC ou tout autre financement privé sur le même sujet.

### Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur [www.sfc cardio.fr](http://www.sfc cardio.fr) comprend :

- Une demande de candidature en français,
- Un curriculum vitae en une page maximum,
- Un résumé de la thèse en une page maximum,
- Un exposé de la thèse en 10 pages maximum,
- La thèse dans son intégralité.

Il est adressé à la SFC par e-mail à [prix-bourses@sfc cardio.fr](mailto:prix-bourses@sfc cardio.fr) avant le 15 octobre de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.



## Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de cinq membres dont un Président. Le Bureau de la SFC veille à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- La composition du jury est approuvée par la SFC au plus tard le 15 novembre de l'année en cours.
- L'élection du lauréat est promulguée au plus tard le 16 décembre de l'année en cours, soit un mois avant la remise officielle lors des JESFC.